

APTD 03.2.4-6/1



MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E CULTURA

Brasília, 14 24 Août 1967

GM. nº

Cher Mr. le Directeur Général:

J'ai le plaisir de vous faire part que la journée 8 Septembre au Brésil a été l'objet d'un décret et, en plus, de vous annoncer de certaines mesures en voie d'être prises ou déjà prises ayant en vue la commémoration de la date universelle de l'alphabetisation:

a) le 8 Septembre le gouvernement fédéral rendra publique un programme d'alphabetisation d'envergure nationale;

b) le Conseil Fédéral d'Education, le plus haut organe consultatif de l'éducation nationale, s'est associé aux efforts des organes exécutifs et invitera les Conseils d'Education des Etats à faire la même chose;

c) plusieurs agréments seront signés entre le Ministère de l'Education et Départements d'Education des Etats où le taux d'illétrés est le plus haut;

d) le Rapport de Téhéran sera distribué en portugais à partir de la date mentionnée.

En ce qui concerne le paragraphe b, je tiens à vous informer qu'une traduction du programme vous sera envoyée.

Melheureusement, faute de mesures budgétaires qui ne pourraient avoir été prises qu'en 1966, il ne sera possible d'envisager aucune contribution financière au fond spécial de l'UNESCO cette année.

Veillez, cher Monsieur le Directeur Gé